



Prévèrenge, 31 octobre 2008

**CONSEIL COMMUNAL  
DE PRVERENGES**

**DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

**Séance du 30 octobre 2008**

---

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs et électrices de la commune de Prévèrenge sont informés que le Conseil communal, lors de sa séance du 30 octobre 2008, a décidé :

**Préavis n° 15/08**      **Demande d'autorisation de vente de deux locaux destinés à la création d'une unité d'accueil temporaire (UAT) à Prévèrenge**

- d'autoriser la Municipalité à vendre les parcelles PPE n°1065 et 1066 (RF) sises à la Rue de Lausanne 13-27 et de constituer un droit de préemption en faveur de la commune de Prévèrenge.

**Préavis n° 17/08**      **Adhésion à la convention entre les communes partenaires des transports publics de Morges et environs**

- de signer la Convention entre les communes partenaires des Transports publics de Morges et environs du 9.08. 2006 et de charger la Municipalité d'inscrire au budget communal le montant correspondant à la participation à la couverture du déficit du bassin de transport TPM

**Préavis n° 19/08**      **Arrêté d'imposition pour l'année 2009**

- d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2009 tel que présenté soit, de maintenir le taux communal à 66 % de l'impôt cantonal de base.

Les électeurs peuvent consulter les textes de ces décisions au greffe municipal et y déposer, aux conditions des articles 107 ss LEDP, une demande de référendum dans les vingt jours, soit jusqu'au mercredi 20 novembre 2008 inclusivement.

En outre, le Conseil communal a :

- enregistré le dépôt des préavis suivants :

**20/08 – Budget 2009**

- renvoyé pour rapport par la commission des finances.

**21/08 - Dissolution/démission de l'ACRM (Association des Communes de la région morgienne)**

- Commission : Mmes R. Mottier et L. Schubert, MM. A. Chappuis, M. Cicchi et C. Riccio.

**Préavis n° 12/08**      **Demande d'un crédit de Fr. 395'000.00 pour la réfection du terrain de sport du collège existant**

- renvoyé ce préavis pour nouvelle étude

**Postulat de M. J-H. Jaquier sur la décoration florale de la commune :**

- Sur proposition du bureau, le Conseil communal a nommé une commission de 7 membres chargée d'établir un rapport à examiner et discuter avec la Municipalité.

- Commission : Mmes M. Haenni et F. Hirschi, MM. A. Cegielski, G. Delacrétaç, E. Gudrna, J.-H. Jaquier et H. Recher

**Prochaine séance : le 27 novembre 2008 à 20 h 00**

Le Président

La Secrétaire

Jacky Rod

Claude De Titta